

NOUVELLES MENACES SUR LA CULTURE

Le budget de la Culture amputé

Avec le projet de loi de finances rectificative du 8 février 2012 ¹, un nouvel assaut à l'encontre du secteur des professions artistiques et culturelles, des enseignements artistiques et des lieux culturels est en marche.

Diplomatie culturelle et d'influence - **6 249 000 euros**

Patrimoines - **21 180 000 euros**

Création - **3 500 500 euros**

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture - **9 480 000 euros-**

Médias, livre et industries culturelles - **11 200 000 euros**

Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique - **11 000 000 euros**

Recherche culturelle et culture scientifique - **1 000 000 euros**

Soit un total de - 63 609 500 Euros sur un budget global de 7,4 milliards d'euros.

A cela s'ajoute une "ponction de 15 millions d'euros au minimum, dès 2012, sur les crédits de la culture en vue de financer le projet très contesté de Centre national de la musique (CNM)

Ces baisses de financements, en cours d'année, sur un secteur déjà "lourdement taxé", vont priver les artistes, les équipes artistiques, les lieux de spectacles vivants et d'arts visuels de moyens essentiels, avec des conséquences graves en terme d'emploi, d'accroissement de la précarité et du chômage, de démocratisation culturelle et de diffusion artistique, réduisant à la portion congrue certains festivals et débuts de saison.

Elles vont également réduire l'ensemble des effectifs des établissements culturels privés ou public au profit d'une politique de rigueur budgétaire qui ne peut que sur-développer la précarité comme variable d'ajustement financière.

La culture public/privé s'en prend plein la gueule

A nouveau, la culture et l'emploi sont en danger. Le gouvernement en annonçant en septembre 2011 le passage de la TVA de 5,5 à 7% sur le livre, les tickets de cinéma et certains abonnements télévisés, a créé une menace pour la diversité de l'offre culturelle. Dès décembre 2011, l'Assemblée nationale a confirmé en séance plénière que l'application du nouveau taux de TVA fixé à 7% entrera en vigueur à partir du 1er avril 2012. C'est pourquoi SUD Culture affirme que si le gouvernement veut poursuivre, comme il le prétend, sa politique en faveur de la culture, s'il veut vraiment sauver le réseau des librairies, garant de la diversité de la création éditoriale, s'il veut préserver la fréquentation des salles de cinéma, bref, s'il veut donner un nouvel élan à la politique culturelle dans ce pays, la raison commande de retirer immédiatement cette mesure budgétaire mortifère pour la culture.

Politique managériale, optimisation des coûts

Un rapport de 2009 sur "l'optimisation des dépenses publiques et la suppression des structures publiques inutiles" et présenté par Mr. Gilles d'Ettore, député UMP ² mettait en lumière la volonté de mise en place d'une politique qui n'a rien à envier aux politiques néo-libérales patronales.

Adapter les moyens du ministère en faveur d'une grande politique du patrimoine : diversification des ressources, développement du mécénat, réforme de la politique de tarification, concession de la gestion de certains sites, maîtrise des dépenses.

Ce rapport a mis en perspective les éléments qui sont proposés dans la loi de finances de 2012 soit une baisse de financement de 63 Millions d'euros au ministère de la Culture

Le partage public/privé est au coeur de cette politique. C'est à dire, permettre au intérêts privés d'obtenir des concessions de gestion des établissements culturels au détriment du service public.

On connaît la politique d'emploi des sociétés concessionnaires :

Le temps partiel imposé, les emplois précaires présentés comme les seules solutions, des droits limités ...

Cette politique aggrave la RGPP dont on connaît aujourd'hui l'impact dramatique qu'elle a sur l'emploi.

Sud Culture Solidaires demande l'arrêt immédiat du démantèlement du service public culturel au profit du secteur marchand, et la mise en place d'une véritable politique de l'emploi dans l'ensemble des secteurs y compris ceux du secteur culturel.

Sud Culture Solidaires 13 Mars 2012

1 http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLFR2012/2012_PLFR1.pdf

2 <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-40789>